



CCR/011/2020

- FMNs et CONUs
- Circuits de Vitesse homologués FIM
- FIA
- Fabricants de systèmes de protections accessoires
- Membres CCR

30 octobre 2020

## Systemes de protections supplémentaires (homologués) par la CCR FIM

Mesdames, Messieurs,

Suite à notre dernière lettre circulaire concernant l'homologation d'un nouveau système de protection accessoire en type AA, le fabricant Liski a attiré notre attention sur le fait que leur produit homologué en type A était, en fait, un module doté d'un gonflage permanent.

A l'époque où les tests ont été réalisés, la distinction n'existait pas. Par conséquent, le Bureau de la CCR-FIM a accepté de classer ce système en «Air Active » sans qu'il soit nécessaire de repasser les tests d'impact.

**Le modèle reclassé en type AA « Air Active » est la protection « [Liski Air Safety Mattress](#)»**

Les Normes FIM 2020 pour les Circuits sont donc modifiées comme suit :

### 4.10.1 SYSTÈMES DE PROTECTIONS SUPPLEMENTAIRES RECONNUS PAR LA CCR/FIM

Les systèmes de protection supplémentaires suivants sont reconnus par la CCR/FIM (voir coordonnées des fabricants et/ou distributeurs en annexe)

#### Type A (systèmes homologués)

• **Protections accessoires « Air Active »**

- Air Protek - Racing Safety Wall - Type A
- Alpina Air-Module AA
- [Liski Air Safety Mattress](#)
- [SPM AirPADS - type AA](#)

• **Protections accessoires « Air »**

- Alpina Air-Module
- Airfence Type I S et Airfence IIS SPM AirPADS
- ~~[Liski Air Safety Mattress](#)~~
- Trackcare Inflatable Barrier



• **Protections accessoires « mousse »**

- Alpina Super Defender et Alpina Super Defender 2
- Airfence Bike et Airfence Bike Evo
- Bridgestone Module 1000 et Bridgestone Module 1300
- Liski Safety 1
- Recticel Safeguard barrier 1 et Recticel Safeguard RR
- SPM Energy Absorber Type A
- Trackcare Hi-Lite
- PKS Modele 1

**Type B (systèmes homologués)**

- Airfence Type I et Airfence Bike B
- Alpina Defender Barrier
- Bridgestone Urethane Barrier
- Liski Safety 3
- Recticel Safeguard barrier 2

**Type C (systèmes homologués)**

- Air Protek - Racing Safety Wall - Type C
- Alpina Synthetic bales and "Big bales"
- Filling Italiano Protection System (ONDA 27/33 - 20/26)
- Liski Safety 4
- PKS Modele 5
- Recticel Safeguard barrier 3 and Safeguard barrier 4
- SPM Energy Absorber Type C2
- Trackcare barrier
- Barrière de pneus horizontale construites et installée selon les spécifications et instructions de montage de la FIM pour les barrières de pneus (disponibles sur demande auprès du Secrétariat FIM).
- Barrière de pneus verticale construite et installée selon les spécifications et instructions de montage de la FIM pour les barrières de pneus (disponibles sur demande auprès du Secrétariat FIM).

Tous les systèmes de protection supplémentaires doivent être placés contre l'obstacle rigide (pas de vide).

Tous les systèmes de protection supplémentaires doivent être utilisés et installés selon les indications et préconisations du fabricant

Des systèmes de protection annexes et non homologués peut être requis dans le rapport d'homologation afin d'être disponibles lors de chaque épreuve.

Il est recommandé que les vis fixant les bandes transporteuses aux pneus, barrières ou murs aient une tête ronde et plate.



FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DE MOTOCYCLISME



Restant à votre disposition pour tout complément d'information veuillez agréer, nos  
meilleures salutations.

Paul DUPARC  
CCR SPORTING MANAGER